



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Arrestations-injustifiees-a-la-manifestation-contre-la-brutalite-policiere-du>

Pour le droit de manifester !

Arrestations injustifiées à la manifestation contre la brutalité policière du 15 mars

- Communiqués -



Date de mise en ligne : lundi 16 mars 2015

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 16 mars 2015 - Hier après-midi se tenait la manifestation contre la brutalité policière, qui se déroule le 15 mars de chaque année. À la suite d'un appel lancé à l'assemblée générale mensuelle du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN), la présidente, Dominique Daigneault, s'est rendue sur place pour observer la situation. En effet, lors de l'assemblée du 4 mars, des délégué-es ont émis le souhait que le conseil central soit présent à la manifestation afin d'y jouer un rôle « d'observateur ». La présidente du CCMM-CSN constate que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se livre à du profilage social à l'endroit de certains groupes sociaux, notamment le Collectif opposé à la brutalité policière, qui a organisé la manifestation.

« Rien ne justifie que la police ait imposé des contraventions à près d'une centaine de personnes hier, critique la présidente du CCMM-CSN. « J'ai pu observer que la manifestation se déroulait tout à fait calmement lorsque nous avons été pris en souricière, sur la rue Berri », affirme Dominique Daigneault, qui elle aussi, a reçu une contravention en vertu du Code de la sécurité routière au montant de 504\$, pour entrave à la circulation.

Tout indique que le récent jugement de la Cour municipale de Montréal, rendu en février, a amené le SPVM à changer de tactique, lorsqu'il veut procéder à des arrestations injustifiées. Hier, les autorités policières ont invoqué le Code de la sécurité routière, plutôt que le règlement municipal P-6. « Je trouve bien ironique que la police utilise l'article 500.1, qui fait référence à l'obstruction de la voie publique, alors que chevaux, voitures de police et fourgons cellulaires étaient omniprésents », s'insurge Julien Villeneuve, professeur de philosophie au Collège de Maisonneuve, qui estime que c'est plutôt l'intervention policière musclée qui a entravé la voie publique.

« La police utilise n'importe quel règlement dans le but de « casser » la manifestation, déplore Monsieur Villeneuve, qui était présent hier après-midi. Quel genre d'État de droit avons-nous si la police fait usage des lois de manière non avisée ? », fait valoir le professeur de philosophie.

Pour le CCMM-CSN, l'utilisation du Code de la sécurité routière par le SPVM, lors de manifestations, poursuit le même objectif que l'usage du règlement P-6, soit de restreindre les libertés. « La liberté d'expression, le droit de manifester et la liberté de réunion pacifique sont des principes fondamentaux de toute société qui se dit démocratique. Dans cette perspective, les forces policières doivent mettre un terme à l'usage de telles pratiques, qui constituent pour nous des abus inacceptables, conclut la présidente du CCMM-CSN.

Précisons que le Collectif opposé à la brutalité policière a choisi comme lieu de rassemblement l'intersection des rues Berri et Ontario, là où Alain Magloire, un itinérant en détresse, est tombé sous les balles de la police le 3 février 2014.